

Notre famille choisit le don régulier à l'Église



Mandat de prélèvement SEPA

Merci de compléter les différents champs et de retourner ce bulletin **daté et signé**, accompagné de votre Relevé d'Identité Bancaire (obligatoire), à votre diocèse par e-mail ou par courrier.

J'autorise l'Association diocésaine de
à demander à ma banque de prélever sur mon compte :

chaque mois chaque trimestre

après réduction
fiscale de 66 %

Je donne :

5 € (soit 1,70 €) 10 € (soit 3,40 €)

15 € (soit 5,10 €) autre : €

Je recevrai une fois par an un reçu fiscal récapitulatif de mes dons.

Mes coordonnées :

M. et Mme Mme M.

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

E-mail : (facultatif)

Paroisse : (facultatif)

Fait à : le / /

Signature : (obligatoire)

RUM : (ne pas remplir)

Si vous faites un don, les informations recueillies sur ce formulaire seront enregistrées dans un fichier informatisé par l'Association diocésaine pour la gestion des donateurs. Elles seront conservées pendant la durée légale et destinées au service de l'économat diocésain. Conformément à la loi Informatique et Libertés et au RGPD, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant l'Association diocésaine. L'Association diocésaine s'engage à ne pas céder, échanger ou louer ses adresses à l'exception de quelques partenariats ponctuels avec des organismes dignes de confiance. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case .

À réception de ce mandat, l'Association diocésaine vous communiquera votre Référence Unique de Mandat (RUM), les informations relatives à vos prochains prélèvements et les contacts pour toute demande ou démarche concernant votre mandat de prélèvement (notamment vos droits au remboursement). En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) l'Association diocésaine à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.